



Nature bien à usage habitation et stockage

Par Esther34

Bonjour,

Mon oncle est sur le point de faire une offre sur une bâtisse.

C'est un ancien bureau des douaniers. L'étage est un appartement de 6 pièces Et le bas un lieu de stockage.

L'agence précise : « ce bâtiment ancien bureau des douanes n'a pas vocation à devenir une habitation. Il ne sera pas possible de transformer la nature de ce bien qui restera uniquement un lieu de stockage »

Il lui a été précisé que ceci valait pour le bas qui est en effet un volume de 150 m² de stockage. A l'étage il y a 4 chambres une cuisine aménagée, Salle de bains etc.

Je crains qu'il fasse un mauvais achat et se retrouve embêté.

J'espère que vous m'éclairerez. Notamment sur la question des taxes foncières, impôts relatifs a ce type de bâtiment. Possibilité réelle d'y habiter ou c'est interdit? (L'endroit est habite actuellement)

Je vous remercie chaleureusement pour l'aide apportée.

Bien cordialement

Esther

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut vous renseigner à l'urbanisme et vérifier le PLU.

Si ce bâtiment est sur une zone non constructible, ou protégée, il ne sera pas détruit, mais toute extension, modification ou reconstruction si sinistre seront refusées.

Pour y habiter, il faut aussi vérifier si l'assainissement est aux normes, ainsi que les raccordements usuels (eau ? électricité ? internet ? etc).

De même vérifier si la zone n'est pas soumise à des risques naturels (inondation ? incendie ?) afin d'éviter de prendre des risques en y habitant.

Le notaire peut être de bon conseil, car il ne faut pas surpayer une bâtisse inhabitable.

Par Esther34

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !!